



Cazals Manzo Pichot Saint Quentin conseille RYAM dans le cadre de sa levée de 67 millions d'euros pour soutenir le développement de sa stratégie

Paris, le 13 novembre 2024



Thomas Cazals
tcazals@cazalsmanzo.com

Maxence Manzo
mmanzo@cazalsmanzo.com

Romain Pichot
rpichot@cazalsmanzo.com

Bertrand de Saint Quentin
bdesaintquentin@cazalsmanzo.com

Pierre Ullmann
pullmann@cazalsmanzo.com

Xavier Colard
xcolard@cazalsmanzo.com

Thomas Claudel
tclaudel@cazalsmanzo.com

Rayonier Advanced Materials Inc. (RYAM), leader mondial de la cellulose de haute pureté, annonce une levée de fonds de 67 millions d'euros. Cette opération comprend un financement de 37 millions d'euros en dette senior auprès de LCL, Arkéa Banque et BNP Paribas, ainsi qu'un investissement en fonds propres de 30 millions d'euros de la part de SWEN Capital Partners, détenant désormais 20% au sein de la société dédiée à cette initiative, RYAM Bionov.

L'apport de SWEN Capital Partners valorise la société Bionova à plus de 160 millions de dollars USD. Les fonds levés permettent de soutenir les projets de Bionova, notamment le développement de bioéthanol de deuxième génération et de nouvelles initiatives dans le domaine des prébiotiques.

« La création de Bionova et cette dernière levée de fonds sont des éléments essentiels de notre stratégie de développement dans le domaine des biomatériaux, soulignant notre engagement en faveur de la croissance et de la durabilité. », a déclaré De Lyle Bloomquist, président et directeur général de RYAM.

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est intervenu sur la structuration et les aspects fiscaux de l'opération.

Cazals Manzo Pichot Saint Quentin est un cabinet d'avocats d'affaires dédié au droit fiscal. Ses sept associés et leurs collaborateurs accompagnent sur tous les aspects fiscaux une clientèle d'entreprises, d'investisseurs et de particuliers, tant pour leurs opérations françaises qu'internationales.

RYAM	Cazals Manzo Pichot Saint Quentin : Bertrand de Saint Quentin (associé) et Céline La Rosa (collaboratrice) – Fiscal Argos Avocats : Julien Sanciet (associé) et Justine Daussy (collaboratrice) - Corporate
------	--